

La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

1

La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Olivier Dorothée
Salah Idmachiche
Erwan Pouliquen
DGAFP¹

Chiffres clés

3,8 % des salariés de la fonction publique ont changé de statut entre 2010 et 2011.

La moitié de ces salariés sont devenus des agents titulaires en 2011.

Suite aux engagements pris dans le volet statistique du protocole d'accord de mars 2011 portant sur la « Sécurité des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique », des progrès ont été récemment réalisés en matière d'identification des statuts des individus dans les sources d'information statistique, sur la base de définitions harmonisées dans les trois versants de la fonction publique. Ces travaux conduisent à décliner l'analyse statistique selon une nomenclature de référence harmonisée dans les trois versants. Cette dernière permet à ce stade de distinguer, hors bénéficiaires des contrats aidés, les agents titulaires (y compris élèves fonctionnaires et magistrats), les militaires et militaires volontaires, les agents non titulaires *stricto sensu* et les agents dont les contrats particuliers ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents non titulaires et classés de ce fait en « autres catégories et statuts ».

La présente étude porte, à titre exceptionnel, sur l'ensemble des salariés employés dans les trois versants de la fonction publique, tous types de statuts et de situations d'emploi confondus : en France, au 31 décembre 2011, sont ainsi dénombrés 5 493 200 salariés de la fonction publique, soit 5 358 800 agents de la fonction publique et 134 500 bénéficiaires de contrats aidés.

Parmi ces salariés, on recense 69 % d'agents titulaires, 16 % d'agents non titulaires *stricto sensu*, 6 % de militaires, 6 % également pour les « autres catégories et statuts » et enfin un peu plus de 2 % de bénéficiaires de contrats aidés. La population des « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements d'enseignement privé sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

Les profils par âge diffèrent sensiblement selon la situation d'emploi. Les agents titulaires ont des profils voisins de ceux des « autres catégories et statuts ». Les bénéficiaires de contrats aidés sont de leur côté proches des agents non titulaires et des militaires. En outre, certains statuts, au premier rang desquels les militaires, renvoient à des métiers spécifiques aux différences marquées entre hommes et femmes.

¹ Département des études et des statistiques.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Entre 2010 et 2011, les changements de statut ou de situation d'emploi ont concerné 3,8 % des salariés de la fonction publique. Ils sont les plus fréquents chez les bénéficiaires de contrats aidés et chez les non-titulaires [respectivement 24,8 % et 14,1 %]. Les bénéficiaires de contrats aidés qui ont changé de situation d'emploi sont devenus principalement des agents non titulaires (83 %) et pour certains d'entre eux, des titulaires (16 %). Les non-titulaires qui ont changé de statut sont devenus en majorité titulaires (71 %) ; près d'un quart est devenu bénéficiaire d'un contrat aidé, ces cas étant circonscrits aux ministères de l'enseignement.

Ainsi dans chaque versant, les non-titulaires perçoivent un salaire mensuel net moyen inférieur à celui des titulaires, en lien notamment avec le fait qu'ils relèvent plus souvent de la catégorie C et qu'ils sont en moyenne plus jeunes. Dans la fonction publique de l'État, parmi les titulaires comme parmi les agents relevant des autres catégories et statuts, environ sept agents sur dix sont présents 24 mois consécutifs chez le même employeur avec la même quotité de travail. Si l'on se restreint à ces deux populations présentes en emploi deux années complètes consécutives, leurs dynamiques salariales sont identiques en 2011 (+ 3,0 % en euros courants). Quant aux non-titulaires et aux bénéficiaires de contrats aidés, l'évolution de leur salaire moyen par tête est sensiblement affectée par leur forte rotation : dans la FPE par exemple, seuls un tiers des non-titulaires et un bénéficiaire de contrat aidé sur vingt sont présents deux années complètes consécutives chez le même employeur avec la même quotité de travail.

Les définitions et les critères de dénombrement de l'emploi dans la fonction publique sont maintenant bien établis par la DGAFP : dans une acception juridique, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme public à caractère administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public.

Au total, au 31 décembre 2011, 5 358 800 agents travaillent dans la fonction publique *stricto sensu* sur le territoire national (métropole + DOM). Par ailleurs, on dénombre 134 500 bénéficiaires de contrats aidés qui travaillent chez ces mêmes employeurs publics et relèvent pour leur part du code du travail.

Afin de disposer d'un panorama complet des statuts et situations d'emploi dans les trois versants de la fonction publique, la présente étude porte sur l'ensemble des salariés employés dans la fonction publique, tous types de statuts et situations d'emploi confondus : en France, au 31 décembre 2011, sont ainsi comptabilisés 5 493 200 salariés de la fonction publique, soit 5 358 800 agents de la fonction publique et 134 500 bénéficiaires de contrats aidés. C'est sur ce champ élargi que les travaux de l'Insee portent habituellement, en cohérence avec les concepts au sens du Bureau International du Travail : en matière de suivi structurel et conjoncturel de l'emploi salarié, l'Insee privilégie en effet le décompte de l'ensemble des emplois, quelques soient leurs modes de gestion ou leur cadre juridique.

Côté fonction publique, la description précise et harmonisée des caractéristiques juridiques et statutaires des salariés des trois versants de la fonction publique constitue un des axes d'amélioration attendus dans le cadre du volet statistique du protocole d'accord de mars 2011 portant sur la « Sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique ». Des progrès ont ainsi été réalisés récemment en matière d'harmonisation des définitions statistiques des statuts et situations d'emploi dans les trois versants de la fonction publique, ce qui conduit à améliorer l'identification des statuts et situations d'emploi des individus dans les sources d'information statistique, à réviser les séries

longues par rapport aux éditions précédentes pour assurer la continuité des travaux et à décliner l'analyse statistique selon une nomenclature de référence, harmonisée sur les trois versants.

Cette nomenclature harmonisée, que l'on conviendra de dénommer « nomenclature de statuts et situations d'emploi », s'appuie sur les fondements juridiques du recrutement dans les trois versants de la fonction publique. Elle permet ainsi de distinguer à ce stade : les agents titulaires qui incluent ici les élèves fonctionnaires, les fonctionnaires et les magistrats ; les personnels militaires et les militaires volontaires ; les agents non titulaires *stricto sensu* ; les agents dont les contrats particuliers ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents non titulaires et qui sont classés de ce fait sous le terme « autres catégories et statuts » ; les salariés bénéficiaires de contrats aidés. Elle a vocation à être utilisée désormais dans les travaux statistiques de la DGAFP notamment dans le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique mais également dans les publications statistiques sur l'emploi public, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, notamment à l'Insee et au sein du service statistique public.

Le présent dossier propose de premiers éléments de cadrage sur le champ élargi des 5,5 millions de salariés de la fonction publique au 31 décembre 2011, distingués selon cette nomenclature de statuts (et de situations d'emploi). Il propose également pour la première fois d'étudier l'évolution de la situation d'emploi (notamment statutaire) des salariés de la fonction publique entre deux années consécutives et couvre ainsi les évolutions professionnelles des bénéficiaires de contrats aidés au sein de la fonction publique. Enfin, il montre la nécessité d'utiliser cette grille d'analyse pour éclairer de manière pertinente la compréhension des écarts de salaires dans la fonction publique, aussi bien en termes de niveaux que de dynamique.

Des évolutions contrastées selon les statuts et situations d'emploi entre fin 2010 et fin 2011

Au 31 décembre 2011, parmi les 5 493 200 salariés de la fonction publique (champ élargi), on recense 134 500 bénéficiaires de contrats aidés, 3 786 600 agents titulaires (élèves fonctionnaires et magistrats compris), 901 500 agents non titulaires, 318 300 militaires et militaires volontaires, et 352 400 agents relevant des « autres catégories et statuts » (voir figure D 1-1). L'emploi de ces derniers relève de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires (voir encadré 1). Il s'agit principalement des enseignants et documentalistes des établissements d'enseignement privé sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis et des contractuels Pacte dans les trois versants.

Entre fin 2010 et fin 2011, dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, les évolutions des effectifs par statut ou situation d'emploi sont contrastées. Les effectifs des titulaires et des militaires sont en baisse (respectivement – 29 000 et – 4 000 agents) ainsi que ceux des bénéficiaires de contrats aidés (-8 000) alors que ceux des agents non titulaires sont en hausse (+12 000). Les effectifs des « autres catégories et statuts » sont quant à eux relativement stables.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Figure D 1-1: Effectifs physiques pour les salariés des trois versants de la fonction publique selon le statut ou la situation d'emploi aux 31 décembre 2010 et 2011

(En milliers)

	Fonction publique de l'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Ensemble des trois versants de la fonction publique	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Titulaires, y compris élèves fonctionnaires et magistrats	1 582,0	1 551,8	1 412,3	1 410,0	821,4	824,8	3 815,7	3 786,6
Militaires et militaires volontaires	322,3	318,3					322,3	318,3
Non-titulaires	369,2	347,9	340,3	359,8	180,1	193,8	889,6	901,5
Autres catégories et statuts	184,6	180,7	58,4	60,8	109,0	110,8	352,0	352,4
Ensemble du périmètre 3 FP	2 458,1	2 398,7	1 811,0	1 830,7	1 110,6	1 129,4	5 379,6	5 358,8
Bénéficiaires de contrats aidés	57,6	67,5	65,1	51,2	19,9	15,8	142,6	134,5
<i>Ensemble des salariés de la FP, y compris bénéficiaires de contrats aidés</i>	<i>2 515,7</i>	<i>2 466,2</i>	<i>1 876,2</i>	<i>1 881,8</i>	<i>1 130,4</i>	<i>1 145,2</i>	<i>5 522,3</i>	<i>5 493,2</i>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

À ce stade, il n'est pas possible de distinguer au sein de la population des militaires (faute d'information disponible dans SIASP-Insee), les militaires de carrière (donc titulaires) et les militaires sous contrat (donc non-titulaires), cette dernière population ayant pourtant progressé en lien avec la professionnalisation des armées, comme en attestent les systèmes de gestion des ressources humaines du ministère de la Défense. Des améliorations sont attendues en ce sens, dans le cadre d'une collaboration entre la DGAFP et ce ministère.

Si des avancées doivent encore être réalisées pour isoler des catégories spécifiques de non-titulaires dans la FPT et la FPH, il est d'ores et déjà possible de distinguer parmi les non-titulaires de la FPE, les assistants d'éducation, les enseignants temporaires et les chercheurs temporaires, les adjoints de sécurité et les non-titulaires des Épa dérogatoires (voir figure D 1-2). Ces populations de non-titulaires de la FPE connaissent des évolutions variées entre fin 2010 et fin 2011. Les effectifs d'enseignants temporaires et chercheurs temporaires diminuent (- 5 900 agents soit -24 %) alors que le nombre d'adjoints de sécurité augmente (+1 500 agents soit + 23 %). Les effectifs des assistants d'éducation et ceux des agents non titulaires des Épa dérogatoires sont relativement stables.

Figure D 1-2: Salariés des trois versants de la fonction publique selon le statut ou la situation d'emploi aux 31 décembre 2010 et 2011

	Ensemble 3 FP (en milliers)		Évolution des effectifs entre fin 2010 et fin 2011	
	2010	2011	en milliers	en %
Titulaires, y compris élèves fonctionnaires et magistrats	3 815,7	3 786,6	-29,1	-0,8
Militaires et militaires volontaires	322,3	318,3	-4,0	-1,2
Agents non titulaires :	889,7	901,5	11,9	1,3
<i>dont agents non titulaires des Épa</i>	<i>86,6</i>	<i>87,1</i>	<i>0,5</i>	<i>0,6</i>
<i>dont assistants d'éducation</i>	<i>59,8</i>	<i>60,0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,4</i>
<i>dont enseignants temporaires et chercheurs temporaires</i>	<i>24,7</i>	<i>18,8</i>	<i>-5,9</i>	<i>-23,8</i>
<i>dont adjoints de sécurité</i>	<i>6,4</i>	<i>7,9</i>	<i>1,5</i>	<i>23,1</i>
<i>dont autres agents non titulaires</i>	<i>712,1</i>	<i>727,7</i>	<i>15,5</i>	<i>2,2</i>
Autres catégories et statuts :	352,0	352,4	0,4	0,1
<i>dont enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat</i>	<i>142,4</i>	<i>141,0</i>	<i>-1,5</i>	<i>-1,0</i>
<i>dont médecins et autres personnels médicaux hospitaliers</i>	<i>105,9</i>	<i>107,9</i>	<i>2,0</i>	<i>1,9</i>
<i>dont ouvriers d'État</i>	<i>39,8</i>	<i>37,5</i>	<i>-2,3</i>	<i>-5,8</i>
<i>dont assistants maternels et familiaux</i>	<i>51,6</i>	<i>53,8</i>	<i>2,2</i>	<i>4,2</i>
<i>dont apprentis</i>	<i>9,7</i>	<i>10,4</i>	<i>0,7</i>	<i>7,1</i>
<i>dont contractuels PACTE</i>	<i>0,5</i>	<i>0,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>-24,1</i>
<i>dont autres</i>	<i>2,1</i>	<i>1,5</i>	<i>-0,6</i>	<i>-28,3</i>
Ensemble du périmètre 3 FP	5 379,7	5 358,8	-20,9	-0,4
Bénéficiaires de contrats aidés	142,6	134,5	-8,2	-5,7
Total des salariés de la FP, y compris bénéficiaires de contrats aidés	5 522,3	5 493,2	-29,0	-0,5

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Les caractéristiques sociodémographiques, les conditions d'emploi et la localisation diffèrent selon les statuts ou les situations d'emploi

Certains statuts qui permettent de distinguer des agents aux métiers spécifiques font état de différences marquées entre hommes et femmes (voir figure D 1-3) : les hommes sont beaucoup plus nombreux parmi les militaires (85 %). Les femmes, qui représentent 61 % des salariés de la fonction publique, sont également majoritaires parmi les non-titulaires (67 %) et les bénéficiaires de contrats aidés (69 %). Chez les non-titulaires de la FPE, on peut toutefois noter une part plus importante d'hommes parmi les enseignants et chercheurs temporaires (66 %) et parmi les adjoints de sécurité (66 %).

Dans les autres catégories et statuts, la proportion de femmes est proche de celle observée sur l'ensemble des salariés de la fonction publique. Cela résulte néanmoins de situations très différentes selon les statuts et le versant de la fonction publique. Dans la FPE, les hommes sont plus nombreux chez les ouvriers d'État (87 %) mais peu nombreux parmi les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (26 %). Dans la FPT, les femmes sont surreprésentées parmi les assistants maternels et familiaux (96 %) et dans la FPH, elles sont légèrement moins nombreuses parmi les médecins (49 %).

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Figure D 1-3 : Répartition par genre et âge selon le statut ou la situation d'emploi dans la fonction publique au 31 décembre 2011

	Effectifs (en milliers)	Part des femmes (en %)	Âge moyen			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Titulaires, y compris élèves fonctionnaires et magistrats	3 786,6	63,3	43,7	44,5	44,0	9,4	7,3	8,6	32,6	35,0	33,5
Militaires et militaires volontaires	318,3	14,8	31,5	34,3	33,9	47,5	37,4	38,9	3,6	8,5	7,8
Non-titulaires	901,5	66,8	37,4	37,6	37,5	33,3	34,5	33,7	19,3	21,1	19,9
Autres catégories et statuts	352,4	62,5	43,7	44,6	44,0	15,0	13,8	14,6	35,8	40,6	37,6
Ensemble du périmètre 3 FP	5 358,8	61,0	42,4	42,2	42,3	14,7	15,5	15,0	29,9	30,0	29,9
Bénéficiaires de contrats aidés	134,5	69,2	37,2	35,6	36,7	34,9	43,8	37,7	20,7	20,4	20,6
Ensemble des salariés de la FP, y compris bénéficiaires de contrats aidés	5 493,2	61,2	42,2	42,1	42,2	15,3	16,0	15,6	29,7	29,8	29,7

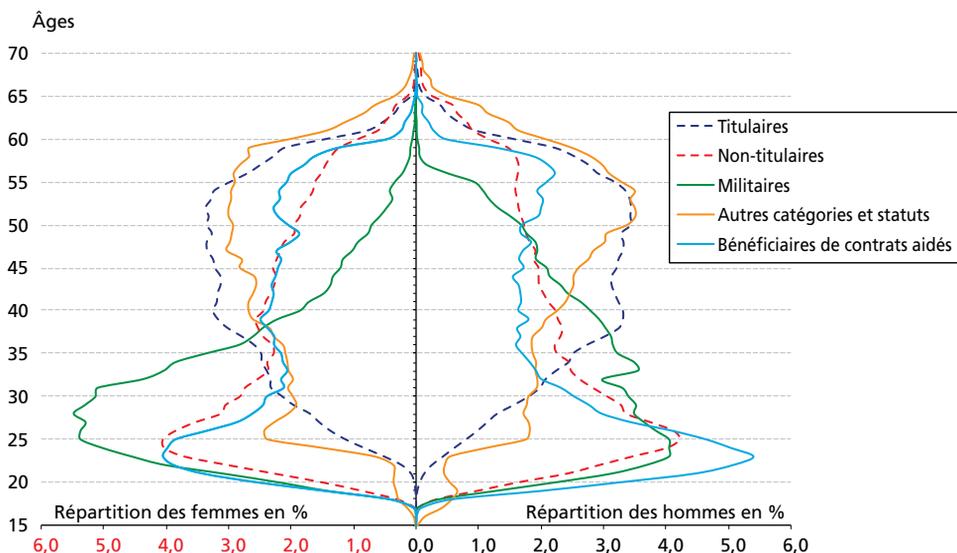
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Des non-titulaires, des bénéficiaires de contrats aidés et des militaires plus jeunes

Les pyramides des âges par statut ou situation d'emploi de la fonction publique font état d'une certaine hétérogénéité entre ces situations (voir figure D 1-4). Les pyramides des âges des titulaires et des « autres catégories et statuts » sont relativement proches, avec néanmoins des différences notables chez les jeunes agents. Les moins de 30 ans représentent 9 % des agents chez les titulaires contre 15 % chez les autres catégories et statuts (voir figure D 1-5). Cette situation résulte uniquement de la part élevée des moins de 30 ans chez les médecins et autres personnels hospitaliers (25 %). Cela s'explique notamment par la présence dans cette catégorie de la population des médecins et internes en médecine dans laquelle près d'un agent sur quatre est âgé de moins de trente ans, les médecins représentant eux-mêmes 30 % de l'ensemble des personnels des autres catégories et statuts.

Figure D 1-4: Pyramide des âges par statut ou situation d'emploi dans la fonction publique au 31 décembre 2011



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

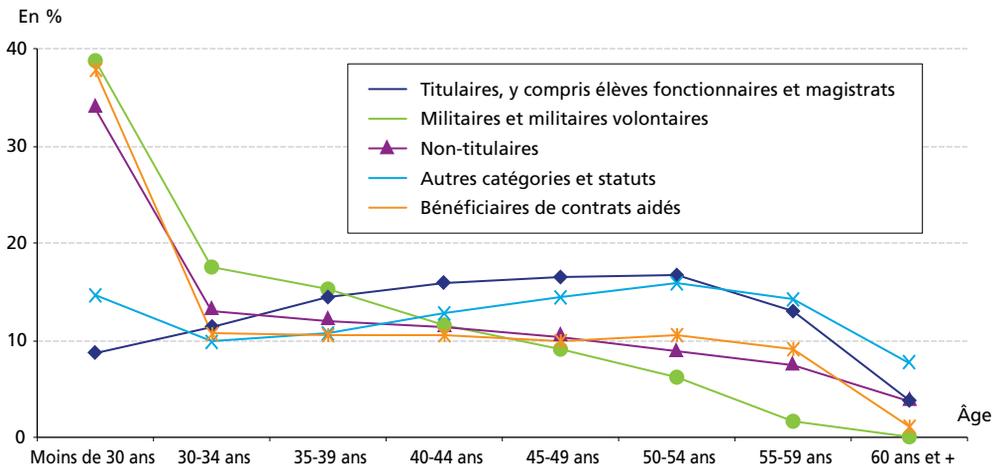
Champ : emplois principaux, tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Les âges moyens des non-titulaires et des bénéficiaires de contrats aidés sont proches (respectivement 37,5 ans et 36,7 ans). Leurs pyramides des âges témoignent également de profils démographiques relativement proches. Dans chacune de ces deux catégories, un agent sur trois est âgé de moins de 30 ans et un agent sur cinq est âgé de 50 ans ou plus.

Les militaires et militaires volontaires constituent la population la plus jeune, avec un âge moyen de 34 ans (contre 42 ans pour l'ensemble des salariés de la fonction publique) et 39 % d'agents de moins de 30 ans. La part des agents de 50 ans et plus est par ailleurs la plus faible de la fonction publique (8 %), certains militaires bénéficiant de conditions leur permettant de partir en retraite plus tôt.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Figure D 1-5 : Répartition des salariés de la fonction publique au 31 décembre 2011 par âge et statut ou situation d'emploi



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Les non-titulaires et les bénéficiaires de contrats aidés surreprésentés dans les Épa de la FPE

Fin 2011, 69 % des salariés de la fonction publique – bénéficiaires de contrats aidés compris – sont des titulaires, 16 % sont des non-titulaires. Les militaires et les autres catégories et statuts regroupent chacun 6 % des salariés. Enfin, 2 % des salariés de la fonction publique sont des bénéficiaires de contrats aidés. La répartition des salariés selon le statut ou la situation d'emploi est variable d'un employeur à l'autre (voir figure D 1-6). Dans les collectivités territoriales, trois agents sur quatre relèvent du statut des titulaires. Les non-titulaires sont en revanche surreprésentés dans les Épa de la FPE (48 %, contre 16 % pour l'ensemble), en lien avec l'autorisation accordée à certains établissements publics, en raison de leur mission, de déroger au principe général selon lequel les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires (voir encadré 3 de la Vue 1.1 Emploi public). Parmi ces établissements, on peut citer Pôle emploi, les Agences de l'eau, l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'Établissement français du sang, les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). La part des non-titulaires est également élevée dans les autres établissements médico-sociaux de la FPH (39 %) et dans les Épa de la FPT (26 %), en particulier dans les autres Épa locaux (56 %) et dans les établissements communaux (32 %).

Comptant pour 13 % des salariés dans les Épa de la FPE, les bénéficiaires de contrats aidés y sont relativement plus nombreux qu'ailleurs. Il s'agit notamment des emplois de vie scolaire dans les établissements du second degré. Ces salariés sont chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, de l'assistance administrative aux directeurs d'école ou de missions d'administration et de vie scolaire. Les bénéficiaires de contrats aidés sont également un peu plus nombreux dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées de la FPH ainsi que dans les communes et établissements communaux de la FPT.

Figure D 1-6 : Répartition des salariés des trois fonctions publiques par statut ou situation d'emploi et type d'employeur au 31 décembre 2011

(en %)

		Titulaires, y compris élèves fonctionnaires et magistrats	Militaires et militaires volontaires	Non-titulaires	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés	Ensemble 3 FP, y compris bénéficiaires de contrats aidés
Fonction publique de l'État	Ministères	69,2	16,1	5,5	9,1	0,2	100,0
	Épa de la FPE	38,0	0,2	48,3	0,5	13,0	100,0
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	62,9	12,9	14,1	7,3	2,7	100,0
Fonction publique territoriale	Communes	75,9		19,2	1,8	3,2	100,0
	Départements	75,5		10,8	12,1	1,7	100,0
	Régions	86,1		12,9	0,5	0,6	100,0
	Total collectivités territoriales	76,4		17,1	3,9	2,7	100,0
	Établissements communaux	61,4		32,1	2,2	4,3	100,0
	Établissements intercommunaux	71,7		24,6	1,0	2,7	100,0
	Établissements départementaux	87,1		12,6	0,2	0,1	100,0
	Autres Épa locaux	41,9		55,9	0,7	1,4	100,0
	Total Epa	70,5		25,5	1,3	2,8	100,0
Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	74,9		19,1	3,2	2,7	100,0	
Fonction publique hospitalière	Hôpitaux	73,1		15,3	10,6	1,0	100,0
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	64,4		29,1	1,1	5,3	100,0
	Autres établissements médico-sociaux	57,0		38,9	2,1	2,0	100,0
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	72,0		16,9	9,7	1,4	100,0
Ensemble des salariés de la FP, y compris bénéficiaires de contrats aidés	Total	68,9	5,8	16,4	6,4	2,4	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Les salariés des « Autres catégories et statuts » sont les plus qualifiés

Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, 69 % des salariés des « Autres catégories et statuts » relèvent de la catégorie A, contre 32 % pour l'ensemble des salariés, bénéficiaires de contrats aidés inclus (voir figure D 1-7). Cela résulte de la présence dans cette catégorie des enseignants des établissements privés sous contrat (141 000) et des médecins (108 000).

Quel que soit le statut ou la situation d'emploi considérés, les agents de catégorie C sont surreprésentés dans la FPT, et majoritaires parmi les titulaires et non-titulaires de la FPH. À noter toutefois que les informations sur la catégorie hiérarchique et notamment sur les agents classés en catégorie C doivent être interprétées avec prudence en raison du classement systématique dans les fichiers SIASP-Insee de tous les bénéficiaires de contrats aidés dans cette catégorie.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Figure D 1-7 : Répartition des salariés des trois fonctions publiques par statut ou situation d'emploi et catégorie hiérarchique ⁽¹⁾ d'employeur au 31 décembre 2011

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie indéterminée	Ensemble
Fonction publique de l'État	Titulaires	63,6	19,6	16,3	0,5	100,0
	Militaires et militaires volontaires	13,0	53,4	33,5	0,1	100,0
	Non-titulaires	33,7	31,6	24,3	10,4	100,0
	Autres catégories et statuts	74,4	7,3	18,2	0,0	100,0
	Bénéficiaires de contrats aidés			100,0		100,0
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	51,9	24,2	22,1	1,8	100,0
Fonction publique territoriale	Titulaires	8,6	13,7	76,8	1,0	100,0
	Non-titulaires	11,5	15,2	65,2	8,1	100,0
	Autres catégories et statuts	3,4	0,4	96,2	0,1	100,0
	Bénéficiaires de contrats aidés			100,0		100,0
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	8,8	13,2	75,8	2,3	100,0
Fonction publique hospitalière	Titulaires	22,5	24,9	52,6	0,1	100,0
	Non-titulaires	15,9	17,3	66,6	0,2	100,0
	Autres catégories et statuts	97,0	0,0	3,0		100,0
	Bénéficiaires de contrats aidés			100,0		100,0
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	28,2	20,9	50,8	0,1	100,0
Ensemble 3 FP	Titulaires	34,2	18,5	46,7	0,6	100,0
	Militaires et militaires volontaires	13,0	53,4	33,5	0,1	100,0
	Non-titulaires	21,0	22,0	49,7	7,3	100,0
	Autres catégories et statuts	69,2	3,8	26,9	0,0	100,0
	Bénéficiaires de contrats aidés			100,0		100,0
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	32,2	19,7	46,5	1,6	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

(1) Dans SIASP, les bénéficiaires de contrats aidés sont automatiquement classés en catégorie C. La catégorie hiérarchique n'est donc pas interprétable pour cette population.

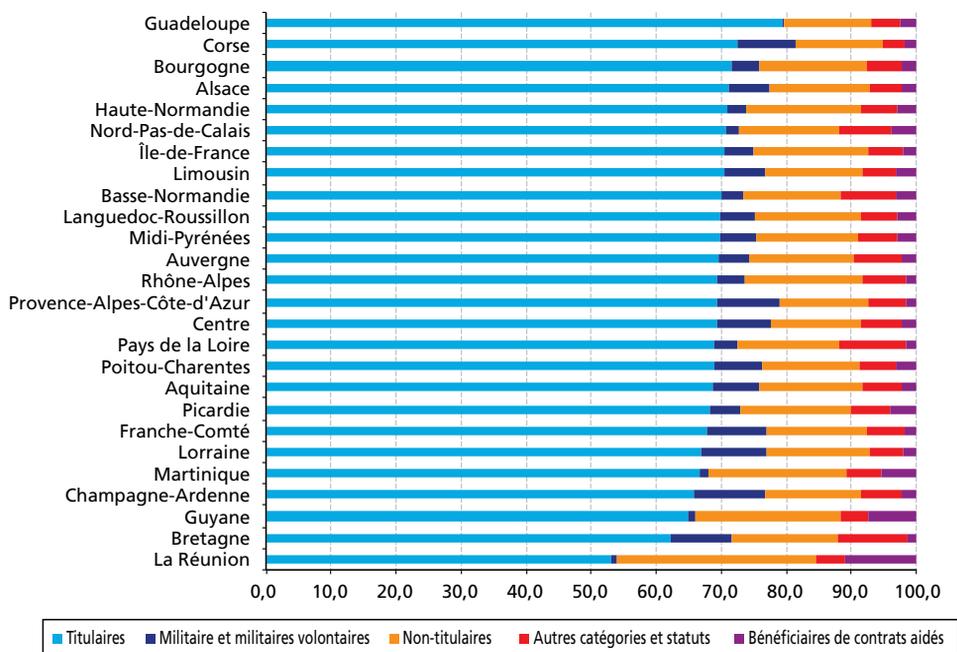
Des statuts ou situations d'emploi implantés différemment selon les régions

En Guadeloupe, Corse, Bourgogne, Alsace, Haute-Normandie (voir figure D 1-8), la part des agents titulaires dans l'ensemble des salariés de la fonction publique est supérieure à 71 % (contre 69 % pour la France). Cette part est inférieure à 67 % en Lorraine, Martinique, Champagne-Ardenne, Guyane, Bretagne et à la Réunion. C'est par ailleurs dans cette dernière région que le recours aux contrats aidés est le plus élevé (11 %). À l'exception de la Guadeloupe, la part des bénéficiaires de contrats aidés est de façon générale plus élevée dans les régions d'outre-mer. Dans les régions métropolitaines, elle atteint 4 % des salariés de la fonction publique en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais (contre 2,4 % en France).

La part des non-titulaires dans l'ensemble des salariés de la fonction publique (16,4 % au niveau national) est la plus élevée dans les régions d'outre-mer (supérieure à 20 %), à l'exception notable de la Guadeloupe (13,5 %). En France métropolitaine, elle oscille entre 13,5 % en Corse et 18 % en Rhône-Alpes. En ce qui concerne les militaires, c'est en Champagne-Ardenne, Lorraine, Bretagne, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Franche-Comté, que leur part dans l'ensemble des salariés de la fonction publique est la plus élevée, supérieure à 9 % (contre 5,8 % pour la moyenne nationale).

Enfin, les agents qui relèvent des autres catégories et statuts sont davantage présents en Bretagne et en région Pays de la Loire (respectivement 10,7 % et 10,4 %), en relation notamment avec le poids des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat.

Figure D 1-8 : Répartition des salariés des trois fonctions publiques par statut ou situation d'emploi et région au 31 décembre 2011



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Encadré 1 : Le recrutement des agents contractuels dans la fonction publique

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, est la loi fondatrice du statut général des fonctionnaires. Elle pose à l'article 3 le principe de l'occupation des emplois civils permanents par des fonctionnaires. Dès lors, dans la fonction publique, les agents contractuels de droit public sont recrutés par dérogation à ce principe. Les dispositions statutaires relatives à chacun des versants de la fonction publique sont venues compléter la loi initiale : loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 pour la FPE (titre II), loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour la FPT (titre III) et loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 pour la FPH (titre IV).

Deux types de dispositifs législatifs peuvent permettre à des administrations ou à des employeurs publics de recruter des agents contractuels par dérogation au principe général : les dispositions du statut général précisées pour chaque versant et des dispositions législatives spécifiques.

Les possibilités de recours à des agents non titulaires sont fixées de manière limitative. Elles ont d'ailleurs été précisées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012. Trois grandes catégories de recours aux contrats sont prévues dans chacun des trois versants de la fonction publique : pour répondre à un besoin permanent ; pour répondre à un besoin temporaire, occasionnel ou saisonnier ; comme procédure de pré-recrutement de fonctionnaires (PACTE et travailleurs handicapés notamment).

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Dans la fonction publique de l'État, la notion « d'agents non titulaires » - employée aux articles 3, 4, 6 et 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 - désigne les agents recrutés par les personnes morales de droit public entrant dans le champ du titre II du statut général des fonctionnaires, qui n'ont pas la qualité de fonctionnaires et sont recrutés par des contrats de droit public. Ce vocable englobe tous les agents de droit public qui ont en commun d'être, totalement ou partiellement, soumis à un même régime juridique, celui du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 qui fixe les dispositions applicables aux agents non titulaires de l'État (droits individuels et collectifs).

Dans la fonction publique territoriale, la situation juridique des contractuels de droit public s'inscrit dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (article 3 fixant les principaux cas de recrutement avec notamment plusieurs spécificités liées à la taille des communes, autres cas prévus aux articles 38, 47 et 110 avec la population particulière des collaborateurs de cabinet des autorités territoriales) et elle est régie par le décret n° 88-145 du 15 février 1988. Par exemple, un contractuel de droit public peut être recruté lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire pouvant assurer les fonctions correspondantes ou, pour les emplois de catégorie A, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifie.

Dans la fonction publique hospitalière, le recours aux contrats est prévu aux articles 9, 9-1, et 9-2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. et les agents contractuels de la fonction publique hospitalière sont régis par le décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986.

Plus précisément encore dans la FPE, les trois grandes catégories de recours aux contrats prévues par la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 sont :

1. Le recours au contrat pour répondre à des besoins permanents des administrations

Ce sont les dispositions des articles 3, 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 qui organisent les possibilités de recours au contrat pour répondre aux besoins permanents des administrations de l'État : Emplois permanents à temps complet pourvus sur le fondement de l'article 4 de la loi de 1984 ; Emplois permanents à temps complet pour répondre à des besoins spécifiques des administrations pourvus sur le fondement de l'article 3 de la loi de 1984 (emplois à la décision du gouvernement, emplois des établissements inscrits sur le décret-liste (Épa dérogatoire), assistants d'éducation, maîtres d'internat et surveillant d'externat, ouvriers d'État) ; Emplois permanents à temps incomplet, pourvus sur le fondement de l'article 6 de la loi de 1984.

2. Le recours au contrat pour répondre à des besoins temporaires des administrations

Les lois statutaires permettent le recrutement d'agents contractuels, pour pourvoir des besoins temporaires, dans des conditions de durée limitée ; assurer le remplacement momentané d'agents absents ; faire face à une vacance temporaire d'emploi ; répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Tous les agents recrutés sur des besoins temporaires dans les conditions rappelées ci-dessus sont des agents contractuels de droit public régis par les dispositions du décret du 17 janvier 1986.

3. Le recours au contrat comme procédure de pré-recrutement de fonctionnaires : les « PACTE » (article 22 bis) et les travailleurs handicapés (article 27). Ces deux catégories de contrats constituent des catégories à part d'agents contractuels puisqu'ils ont vocation à être titularisés au terme d'une période de stage, au cours de laquelle ils ont le statut d'agents contractuels de droit public. Ils sont régis par des dispositions réglementaires spécifiques qui dérogent, en partie, au décret du 17 janvier 1986.

En outre, des cas de recours au contrat de droit public sont prévus dans la FPE par des dispositions législatives spécifiques :

Certaines administrations de l'État ont été dérogées de l'obligation de pourvoir certains de leurs emplois permanents par des fonctionnaires par des dispositions législatives autres que l'article 3 du statut général des fonctionnaires. Ces dispositions « dérogatoires » peuvent concerner des types de structures et/ ou des types d'emplois particuliers. On peut citer, par exemple, les emplois du Centre national de la Cinématographie, ceux de l'office français de l'immigration, mais aussi les emplois d'adjoints de sécurité de la police nationale (article L411-5 du code de la sécurité intérieure), les contractuels doctorants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture (article L412-2 du code de la recherche), les assistants de justice (article L227-1 du code de justice administrative), certains emplois des universités dotées de responsabilités et compétences élargies (L954-3 code de l'éducation), des établissements publics à caractère scientifique et technique (L432-2-1 du code de la recherche), les assistants d'éducation du ministère de l'Éducation nationale (L916-1 du code de l'éducation). S'y ajoutent également les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat.

Bien que recrutés sur des fondements légaux spécifiques, ces agents sont des agents contractuels de droit public auxquels les dispositions du décret du 17 janvier 1986 s'appliquent, au moins partiellement, sauf dispositions législatives contraires.

Par ailleurs, seule une disposition législative peut autoriser les administrations de l'État entrant dans le champ du titre II du statut général des fonctionnaires à recruter des agents contractuels régis par le code du travail (et donc de droit privé). Ces administrations emploient le plus souvent à la fois des fonctionnaires, des contractuels de droit public et des contractuels de droit privé. Il s'agit par exemple des structures suivantes : certaines agences sanitaires sous tutelle du ministère de la santé ; Pôle emploi ; le fonds de réserve pour les retraites ; le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ; le fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle ; le centre de liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale ; les Voies Navigables de France ; la Caisse des dépôts et Consignations.

Enfin, on peut citer trois cas particuliers où des employeurs publics, régis par le titre II du statut général des fonctionnaires, emploient des agents sous un régime de droit privé : **les apprentis ; les intérimaires** qui ne sont pas des salariés des employeurs publics mais que les entreprises de travail temporaire recrutent dans les conditions du code du travail pour les mettre à disposition des employeurs publics (la dépense relève du titre III et non du titre II) ; **les « bénéficiaires de contrats aidés »** : ce sont des dispositions législatives spécifiques qui autorisent des employeurs publics à conclure, pour répondre à des besoins non satisfaits, des contrats de travail aidés dans les conditions du chapitre IV du titre III du livre Ier de la partie V du code du travail.

Les changements liés aux statuts et situations d'emploi : 3,8 % des salariés concernés entre 2010 et 2011

Parmi les salariés de la fonction publique ayant occupé un emploi principal aussi bien en 2010 qu'en 2011 (soit 5,5 millions d'agents²), on observe, à partir du fichier SIASP-Insee, un changement de statut ou de situation relatif à cet emploi principal dans 3,8 % des cas. Ce taux varie fortement en fonction des situations initiales d'emploi. Il atteint 24,8 % chez les bénéficiaires de contrats aidés et 14,1 % chez les non-titulaires (voir figure D 1-9). En revanche, les titulaires ne changent de statut que dans 0,7 % des cas, les militaires dans 1,2 % des cas et les autres catégories et statuts dans 2,2 % des cas.

² Ils ne sont pas forcément présents toute l'année, ni à fortiori au 31 décembre.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Figure D 1-9 : Les changements de statut ou de situation d'emploi des salariés présents dans la fonction publique en 2010 et en 2011

Versant de départ (en 2010)	Statut en 2010	Effectifs des présents en 2010 et en 2011	Changement de statut ou de situation d'emploi			Statut ou situation d'emploi en 2011 (en %)					
			Effectif des agents ayant changé de statut entre 2010 et 2011	Répartition (en %)	Taux (en %)	Titulaires	Militaires et militaires volontaires	Non-titulaires	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés	Total
FPE	Titulaires	1 568 550	7 658	11,2	0,5		2,3	87,5	9,7	0,5	100,0
	Militaires et militaires volontaires	300 752	3 525	5,1	1,2	61,6		34,0	1,2	3,2	100,0
	Non-titulaires	379 482	46 906	68,4	12,4	40,5	0,7		5,7	53,1	100,0
	Autres catégories et statuts	186 778	2 028	3,0	1,1	38,2	0,2	57,8		3,8	100,0
	Bénéficiaires de contrats aidés	58 941	8 418	12,3	14,3	6,8	0,3	91,5	1,4		100,0
	Total	2 494 503	68 535	100,0	2,7	32,9	0,8	24,5	5,2	36,7	100,0
	... dont ayant changé de versant	16 251	7 681		47,3	29,8		51,6	13,1	5,5	100,0
... dont n'ayant pas changé de versant	2 478 252	60 854		2,5	33,3	0,9	21,1	4,2	40,6	100,0	
FPT	Titulaires	1 381 518	15 053	16,8	1,1		0,6	96,9	1,6	0,9	100,0
	Non-titulaires	367 899	51 307	57,4	13,9	81,9	0,9		5,9	11,4	100,0
	Autres catégories et statuts	57 355	3 403	3,8	5,9	16,8	0,6	70,5		12,0	100,0
	Bénéficiaires de contrats aidés	67 097	19 625	22,0	29,2	24,6	0,3	74,0	1,0		100,0
	Total	1 873 869	89 388	100,0	4,8	53,0	0,7	35,2	3,9	7,1	100,0
	... dont ayant changé de versant	15 191	5 456		35,9	18,0	11,5	24,2	8,3	38,1	100,0
	... dont n'ayant pas changé de versant	1 858 678	83 932		4,5	55,3		36,0	3,6	5,1	100,0
FPH	Titulaires	801 746	3 413	6,9	0,4		0,4	95,9	2,7	1,0	100,0
	Non-titulaires	197 540	34 989	70,9	17,7	94,5	0,3		1,5	3,7	100,0
	Autres catégories et statuts	112 502	2 403	4,9	2,1	35,9	0,7	63,0		0,4	100,0
	Bénéficiaires de contrats aidés	21 886	8 574	17,4	39,2	4,0	0,1	95,7	0,2		100,0
	Total	1 133 674	49 379	100,0	4,4	69,4	0,3	26,3	1,3	2,7	100,0
	... dont ayant changé de versant	9 618	3 487		36,3	25,7	4,1	53,3	4,0	12,9	100,0
	... dont n'ayant pas changé de versant	1 124 056	45 892		4,1	72,7		24,3	1,0	2,0	100,0
Ensemble des 3 FP	Titulaires	3 751 814	26 124	12,6	0,7		1,1	94,0	4,1	0,8	100,0
	Militaires et militaires volontaires	300 752	3 525	1,7	1,2	61,6		34,0	1,2	3,2	100,0
	Non-titulaires	944 921	133 202	64,3	14,1	70,6	0,7		4,6	24,1	100,0
	Autres catégories et statuts	356 635	7 834	3,8	2,2	28,2	0,6	64,9		6,3	100,0
	Bénéficiaires de contrats aidés	147 924	36 617	17,7	24,8	15,7	0,3	83,1	0,9		100,0
	Total	5 502 046	207 302	100,0	3,8	50,3	0,6	29,6	3,7	15,9	100,0
	... dont ayant changé de versant	41 060	16 624		40,5	25,0	4,6	42,9	9,6	17,8	100,0
... dont n'ayant pas changé de versant	5 460 986	190 678		3,5	52,5	0,3	28,4	3,2	15,7	100,0	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : salariés des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide), tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : sur les 944 921 non-titulaires présents dans la fonction publique en 2010 et en 2011, 14,1 % ont changé de statut entre ces deux dates : parmi eux 70,6 % sont devenus des titulaires. Parmi les 16 251 agents présents dans la FPE en 2010 et dans un autre versant en 2011, 7 681 ont changé de statut entre ces deux dates (47,3 %) et 51,6 % de ces changements de statut sont effectués à destination de la catégorie des non-titulaires.

Un salarié sur deux ayant changé de statut ou de situation d'emploi est devenu agent titulaire

Parmi les 207 300 salariés de la fonction publique ayant connu un changement de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011, 64,3 % étaient non-titulaires en 2010, 17,7 % étaient bénéficiaires de contrats aidés, 12,6 % étaient titulaires, 3,8 % relevaient des autres catégories et statuts et 1,7 % étaient militaires. Dans 50 % des cas, les agents ayant changé de statut sont devenus titulaires.

133 200 agents non titulaires ont ainsi changé de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011 : 38,5 % étaient au départ des salariés de la FPT, 35,2 % des salariés de la FPE et 26,3 % des salariés de la FPH. Parmi ces non-titulaires, 70,6 % sont devenus titulaires et 24,1 % sont devenus bénéficiaires de contrats aidés. Les non-titulaires devenus titulaires, sont principalement en emploi dans le secteur communal en 2010 (34,5 % d'entre eux) ou dans les hôpitaux publics (31,3 %) (voir figure D 1-10). Les trois quarts des non-titulaires devenus bénéficiaires de contrats aidés en 2011, étaient en emploi dans les Épa de la FPE en 2010, essentiellement dans les EPLE rattachés aux ministères de l'enseignement. Il s'agit pour un peu plus des deux tiers d'entre eux de surveillants ou aides-éducateurs des établissements d'enseignement. La totalité des non-titulaires des EPLE devenus bénéficiaires de contrats aidés sur la période travaille toujours dans les EPLE rattachés aux ministères de l'enseignement en 2011.

En outre, 36 600 bénéficiaires de contrats aidés en 2010 ont changé de situation d'emploi en 2011 : un peu plus de la moitié travaillait dans la FPT et près d'un quart respectivement dans la FPE et dans la FPH. Parmi cette population, 83,1 % sont devenus des non-titulaires (on recense notamment parmi eux 9 % d'assistants d'éducation) et 15,7 % des titulaires (voir figure D 1-9). Parmi les bénéficiaires de contrats aidés qui deviennent des non-titulaires, 44,7 % sont des agents du secteur communal, 23,5 % des agents des Épa des ministères (soit pour la quasi-totalité des agents des EPLE rattachés aux ministères de l'enseignement) et 20,1 % des agents des hôpitaux publics (voir figure D 1-10). Concernant ceux qui deviennent titulaires, huit agents sur dix sont des agents du secteur communal : la quasi-totalité n'a pas changé de catégorie hiérarchique lors du changement de statut (97 % sont restés des agents de catégorie C). Il s'agit vraisemblablement de salariés recrutés sans concours en catégorie C, cette filière de recrutement étant particulièrement développée dans la fonction publique territoriale.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Figure D 1-10 : Répartition des agents ayant changé de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011 selon le type d'employeur de départ
[en %]

Type d'employeur de départ	Ensemble des agents ayant changé de statut ou de situation d'emploi	Répartition par catégorie hiérarchique				
		Titulaires devenus non-titulaires ⁽¹⁾	Non-titulaires devenus		Bénéficiaires de contrats aidés devenus	
			titulaires	bénéficiaires d'emplois aidés	titulaires	non-titulaires
Ministères	9,6	10,1	9,2	3,0	0,7	1,8
Épa de la FPE	23,5	17,2	11,0	74,7	9,4	23,5
Secteur communal	36,4	57,5	34,5	15,9	79,8	44,7
Départements	5,4	1,6	7,7	1,4	4,1	2,9
Régions	1,3	0,3	2,4	1,0	0,1	0,1
Hôpitaux	20,3	10,6	31,3	2,4	3,8	20,1
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	2,7	2,1	2,9	0,9	1,8	6,2
Autres établissements médico-sociaux	0,8	0,7	0,9	0,8	0,3	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectifs</i>	<i>207 302</i>	<i>24 558</i>	<i>94 062</i>	<i>32 053</i>	<i>5 751</i>	<i>30 431</i>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : salariés des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal au cours des années 2010 et 2011 (avec identifiant (NIR) valide), tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Il pourrait s'agir de situations de titulaires détachés sur des postes de contractuels.

Lecture : Parmi les bénéficiaires de contrats aidés devenus des agents non titulaires, 23,5 % étaient des agents des Épa de la FPE.

Par ailleurs, 26 100 agents titulaires ont changé de statut entre 2010 et 2011 : 57,6 % sont des titulaires de la FPT, 29,3 % et 13,1 % sont respectivement des titulaires la FPE et de la FPH. Parmi cette population, la quasi-totalité est devenue non-titulaire. Il s'agit vraisemblablement de situations de titulaires détachés sur des postes de contractuels. Parmi ces titulaires, la majorité sont des agents du secteur communal (57,5 %) et des agents de catégorie C (56,7 %) mais un quart d'entre eux appartient à la catégorie A (y compris A+). Par ailleurs seul un quart d'entre eux a changé de catégorie hiérarchique lors du changement de statut.

Enfin, en ce qui concerne les militaires, ils sont peu nombreux à avoir changé de statut entre 2010 et 2011 (1,2 %) : parmi ceux ayant changé de statut, près des deux tiers sont devenus des titulaires et un peu plus d'un tiers des non-titulaires.

Le changement de statut est nettement plus fréquent lors d'un changement de versant employeur de la fonction publique

Seulement 0,7 % des salariés en emploi dans la fonction publique en 2010 et 2011 ont changé de versant employeur entre ces deux années ³. Mobilité inter fonction publique et changement de statut ou de situation d'emploi vont toutefois souvent de pair : 40,5 % des agents qui ont changé de versant de la fonction publique entre 2010 et 2011 ont également changé de statut quand c'est le cas de seulement 3,5 % des agents restés dans le même versant les deux années (voir figure D 1-9). La moitié des agents qui changent de statut sans changer de versant deviennent titulaires, contre un quart de ceux partis vers un autre versant. 28,4 % des agents qui changent de statut

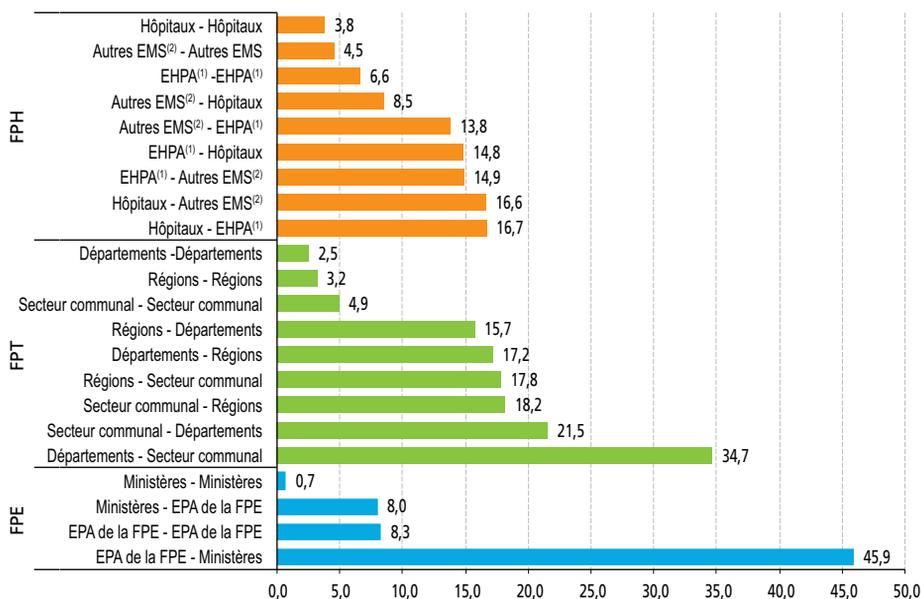
³ Les taux de mobilité inter fonction publique affichés dans ce dossier portent sur un champ plus large que ceux publiés dans la fiche thématique 4-6 du Rapport annuel (travaux sur les mobilités). Les méthodologies retenues sont strictement identiques mais elle est appliquée ici à l'ensemble des 5,5 millions de salariés de la fonction publique, alors qu'elle s'applique aux seuls titulaires civils ayant une certaine quotité de temps de travail dans le cadre des travaux usuels sur les mobilités (voir Fiche thématique 4-6).

sans changer de versant deviennent non-titulaires (contre 42,9 % de ceux ayant changé de statut et de versant) : il s'agit pour moitié de bénéficiaires de contrats aidés ainsi que d'agents titulaires - vraisemblablement en situation de détachement sur des postes de contractuels.

Les changements de statuts ou de situations d'emploi sont moins fréquents dans la FPE (2,7 %) que dans la FPT (4,8 %) ou dans la FPH (4,4 %), mais les agents qui quittent la FPE changent plus souvent de statut (47,3 %) que ceux qui quittent la FPT (35,9 %) ou la FPH (36,3 %) (voir figure D 1-9).

À noter cependant que 45,9 % des agents qui ont quitté, au sein de la FPE, un Épa en 2010 pour rejoindre un ministère en 2011, ont également changé de statut (voir figure D 1-11). Par ailleurs, au sein de la FPT, le taux de changement de statut ou de situation d'emploi est le plus élevé chez les agents des départements qui partent vers le secteur communal : 34,7 % d'entre eux ont changé de statut. Au sein de la FPH, les taux de changement de statut les plus élevés s'observent chez les agents des hôpitaux publics qui partent vers les établissements d'hébergement pour personnes âgées et vers les autres établissements médico-sociaux : respectivement 16,7 % et 16,6 %.

Figure D 1-II : Taux de changement de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011 en fonction du changement de catégorie d'employeur au sein de chaque versant [en %]



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : salariés des trois versants de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide), tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Parmi les agents présents dans les ministères à la fois en 2010 et en 2011, 0,7 % d'entre eux a changé de statut ou de situation d'emploi. Parmi les agents présents dans les ministères en 2010 et dans un Épa de la FPE en 2011, 8,0 % d'entre eux ont changé de statut ou de situation d'emploi.

(1) Établissements d'hébergement pour personnes âgées.

(2) Établissements médico-sociaux.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

De fréquentes transitions entre contrat aidé et emploi non titulaire

Les salariés de la FPH qui bénéficient de contrats aidés sont ceux qui changent le plus fréquemment de situation d'emploi : 39,2 % contre 29,2 % dans la FPT et 14,3 % dans la FPE (voir figure D 1-9). Lorsqu'ils changent de situation d'emploi, 91,5 % des bénéficiaires de contrats aidés de la FPE et 95,7 % de ceux de la FPH deviennent non-titulaires contre 74,0 % de ceux de la FPT. Dans la FPT – où la part des recrutements sans concours atteint 62,6 % en 2011 -, 24,6 % des bénéficiaires de contrats aidés en 2010 deviennent en outre titulaires en 2011, contre seulement 6,8 % dans la FPE et 4,0 % dans la FPH. C'est dans la FPH également que les non-titulaires changent le plus fréquemment de statut : 17,7 % d'entre eux contre respectivement 13,9 % et 12,4 % de ceux de la FPT et de la FPE. Ils deviennent titulaires pour 94,5 % d'entre eux dans la FPH et 81,9 % d'entre eux dans la FPT, contre seulement 40,5 % d'entre eux dans la FPE. Dans ce versant en effet, un peu plus de la moitié des non-titulaires ayant changé de statut devient bénéficiaire d'un contrat aidé : il s'agit pour 85,5 % d'entre eux de surveillants ou d'aides-éducateurs dans des établissements d'enseignement.

Quel que soit le versant de départ, les titulaires ayant changé de statut deviennent des non-titulaires dans la plupart des cas : 87,5 % dans la FPE, 96,9 % dans la FPT et 95,9 % dans la FPH.) Il pourrait s'agir de situations de titulaires détachés sur des postes de contractuels.

Les femmes et les jeunes changent plus fréquemment de statut quel que soit le versant de la fonction publique

Quelle que soit la situation de départ, les femmes changent plus fréquemment de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011. Elles sont 5,2 % et 4,6 % à changer de situation d'emploi respectivement dans la FPT et la FPH contre 3,1 % des femmes présentes dans la FPE en 2010 (voir figure D 1-12). Par ailleurs, le taux de changement de statut décroît avec l'âge quel que soit le statut de départ. Il est plus fréquent avant 30 ans : dans la FPE 9,7 % et 6,2 % des agents âgés respectivement de 16 à 24 ans et de 25 à 29 ans ont changé de statut entre 2010 et 2011. Ces taux sont un peu plus élevés chez les agents de la FPT et de la FPH appartenant aux mêmes tranches d'âges. Les taux sont très élevés chez les bénéficiaires de contrats aidés notamment chez ceux de la FPH et de la FPT pour toutes les tranches d'âge : autour des taux moyens de 39,2 % et 29,2 % respectivement dans la FPH et la FPT.

En lien avec le fort taux de changement de situation d'emploi chez les bénéficiaires de contrats aidés, les agents de catégorie C des fonctions publiques territoriale et hospitalière changent plus fréquemment de statut ou de situation d'emploi : respectivement 5,2 % et 5,5 %. Dans la FPE, ce sont en revanche les agents de catégorie B qui changent plus fréquemment de statut ou de situation d'emploi (5,0 %).

Parmi les agents des Épa de la FPE, 10,0 % ont changé de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011. Ils sont suivis par les agents des établissements d'hébergement pour personnes âgées qui sont 7,2 % à changer de statut. Ceux du secteur communal et des hôpitaux publics viennent en troisième et quatrième positions avec des taux de changement de statut respectifs de 5,3 % et 4,1 %.

Figure D 1-12: Taux de changement de statut ou de situation d'emploi en fonction des caractéristiques des agents et du versant de la fonction publique de départ (en %)

	Ensemble des salariés 3 FP						FPE						FPT					FPH				
	Titulaires	Militaires et militaires volontaires	Non-titulaires	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés	Total	Titulaires	Militaires et militaires volontaires	Non-titulaires	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés	Total	Titulaires	Non-titulaires	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés	Total	Titulaires	Non-titulaires	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés	Total
Sexe																						
Femmes	0,7	1,8	14,7	2,3	24,1	4,2	0,4	1,8	12,5	1,2	13,5	3,1	1,2	14,5	4,4	30,9	5,2	0,4	18,6	2,5	39,6	4,6
Hommes	0,7	1,1	12,5	2,0	26,3	3,1	0,6	1,1	11,5	0,9	18,4	2,3	0,9	12,9	16,8	27,2	4,1	0,3	14,6	1,7	37,1	3,5
Age																						
16 à 24 ans	1,2	1,4	16,8	16,4	29,1	12,4	1,2	1,4	21,5	13,5	17,8	9,7	1,8	11,9	22,7	30,9	14,0	0,8	18,5	5,7	37,7	15,2
25 à 29 ans	0,7	1,1	18,1	4,2	29,0	7,4	0,7	1,1	16,3	4,7	19,8	6,2	1,0	17,4	39,5	32,8	9,7	0,5	23,0	1,9	41,7	7,5
30 à 39 ans	0,5	1,1	14,7	2,0	24,6	3,6	0,3	1,1	11,9	1,2	16,2	2,5	1,0	16,0	8,2	29,1	5,0	0,3	18,6	2,3	40,6	4,0
40 à 49 ans	0,6	1,2	12,5	1,1	24,3	2,6	0,4	1,2	7,8	0,4	13,8	1,6	1,1	14,9	2,3	29,0	3,7	0,3	16,8	2,0	42,2	2,7
50 à 59 ans	0,7	1,0	8,1	0,7	19,3	1,9	0,5	1,0	5,6	0,2	8,5	1,2	1,1	10,6	1,1	25,4	2,8	0,5	7,6	1,5	35,6	1,7
60 ans et plus	2,0	15,4	3,5	1,5	16,6	2,3	1,7	15,4	2,6	0,7	7,1	1,8	2,2	4,9	0,7	25,7	2,9	3,2	2,3	2,3	22,7	2,8
Catégorie hiérarchique																						
A+	1,2	2,0	9,0	n.s.		1,9	1,2	2,0	9,0	n.s.		1,9										
A	0,5	1,0	5,5	1,5		1,2	0,4	1,0	5,1	0,8		0,9	1,4	6,5	37,8		3,0	0,6	6,1	1,9		1,7
B	0,5	0,9	21,1	2,8		4,2	0,4	0,9	25,3	2,7		5,0	0,6	9,8	n.s.		2,7	0,5	24,4	n.s.		3,8
C	0,8	1,8	14,6	3,9	24,8	5,0	0,5	1,8	8,7	1,7	14,3	3,8	1,1	16,2	4,9	29,2	5,2	0,3	16,5	22,2	39,2	5,5
Employeur de départ																						
Ministères	0,2	1,1	9,6	1,0	30,2	1,0	0,2	1,1	9,6	1,0	30,2	1,0										
Épa de la FPE	3,0	15,3	13,2	7,8	13,7	10,0	3,0	15,3	13,2	7,8	13,7	10,0										
Secteur communal	1,4		12,8	12,2	30,0	5,3							1,4	12,8	12,2	30,0	5,3					
Départements	0,2		19,5	1,2	20,8	3,1							0,2	19,5	1,2	20,8	3,1					
Régions	0,1		20,3	19,4	17,4	3,5							0,1	20,3	19,4	17,4	3,5					
Hôpitaux	0,4		19,0	2,0	40,1	4,1												0,4	19,0	2,0	40,1	4,1
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	1,0		13,5	14,0	36,6	7,2												1,0	13,5	14,0	36,6	7,2
Autres établissements médico-sociaux	0,9		9,1	4,7	37,0	5,0												0,9	9,1	4,7	37,0	5,0
Total	0,7	1,2	14,0	2,2	24,8	3,8	0,5	1,2	12,1	1,1	14,3	2,7	1,1	13,9	5,9	29,2	4,8	0,4	17,7	2,1	39,2	4,3

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : salariés des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide), tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : 12,5 % des hommes présents dans la FPE au cours de 2010 en tant que non-titulaires et toujours présents dans la fonction publique au cours de 2011 ont changé de statut ou de situation d'emploi.

n.s. : non significatif pour les totaux inférieurs à 50 ou pour un nombre d'agents ayant changé de statut inférieur à 5.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

La catégorie hiérarchique, l'âge et le type d'employeur de départ impactent fortement les probabilités de changement de statut ou de situation d'emploi

Une modélisation du type toutes choses égales par ailleurs permet d'analyser l'impact propre des différentes caractéristiques des agents sur le fait de connaître un changement de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011 et de s'affranchir ainsi des effets de structure (voir figure D 1-13).

La modélisation confirme certains constats descriptifs. Par rapport aux titulaires, les bénéficiaires de contrats aidés (voir figure D 1-13, modèle 1) ont, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité la plus élevée de changer de statut ou de situation d'emploi. Quelle que soit la situation de départ l'effet du genre sur la probabilité de connaître un changement de ce type est également confirmé: le fait d'être une femme impacte positivement mais faiblement la probabilité de changer de situation d'emploi entre 2010 et 2011, toutes choses égales par ailleurs. L'âge influence négativement la probabilité de changer de statut ou de situation d'emploi et son impact est plus prononcé chez les non-titulaires.

Un agent de catégorie B a, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité plus élevée de connaître un changement de statut ou de situation d'emploi que les agents des autres catégories (voir figure D 1-13, modèle 1). Ce constat général s'observe chez les agents non-titulaires et les agents des autres catégories et statuts (voir figure D 1-13, modèles 3 et 5). Appliquée à la seule population des titulaires (voir figure D 1-13, modèle 2), cette approche donne des résultats légèrement différents: la probabilité de changer de statut d'un titulaire de catégorie B est plus élevée que celle d'un titulaire de catégorie A+, mais plus faible que celle d'un titulaire de catégorie A, toutes choses égales par ailleurs.

Pour les titulaires, être agent d'un Épa de la FPE ou du secteur communal augmente fortement la probabilité de changer de statut. Pour les non-titulaires, c'est l'occupation d'un emploi dans une région ou un département qui augmente le plus la probabilité de changer de statut ou de situation d'emploi, toutes choses égales par ailleurs et pour les bénéficiaires de contrats aidés, le fait de travailler dans les hôpitaux ou dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Figure D 1-13 : Impacts des caractéristiques des agents de la fonction publique sur la probabilité de changer de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011

	Ensemble (modèle 1)	Titulaires (modèle 2)	Non-titulaires (modèle 3)	Bénéficiaires de contrats aidés (modèle 4)	Autres catégories et statuts (modèle 5)	Militaires et militaires volontaires (modèle 6)
Constante	-5,00***	-6,72***	-1,51***	-0,89***	-3,55***	-4,82***
Sexe						
Femmes	0,06***	0,07***	0,09***	0,09***	0,08***	0,35***
Hommes	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Age						
16 à 24 ans	0,20***	0,79***	n.s.	-0,03*	1,22***	-0,12**
25 à 29 ans	0,29***	0,43***	0,21***	0,14***	0,70***	-0,17***
30 à 39 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
40 à 49 ans	-0,17***	n.s.	-0,20***	-0,05***	-0,73***	0,16***
50 à 59 ans	-0,42***	0,21***	-0,66***	-0,35***	-1,21***	-0,34***
60 ans et plus	-0,35***	1,05***	-1,47***	-0,45***	-0,55***	n.s.
Catégorie hiérarchique						
A+	-0,10***	-0,38***	-0,74***		n.s.	0,89***
A	-0,97***	0,45***	-1,46***		-0,83***	0,18***
B	Réf.	Réf.	Réf.		Réf.	Réf.
C	-0,34***	n.s.	-0,43***		-1,01***	0,74***
Indéterminé	-0,55***	1,52***	-0,77***		-1,35***	n.s.
Employeur de départ						
Ministères	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Épa de la FPE	0,52***	2,90***	0,18***	-0,95***	1,73***	2,36
Secteur communal	0,74***	2,17***	0,10***	0,06 ^{n.s.}	2,32***	
Départements	0,61***	0,09*	0,63***	-0,44***	0,70***	
Régions	0,89***	-0,31***	0,81***	-0,64***	2,08***	
Hôpitaux	0,70***	0,84***	0,40***	0,48***	0,50***	
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	0,73***	1,90***	0,08***	0,34***	3,11***	
Autres établissements médico-sociaux	0,23***	1,74***	-0,40***	0,38***	2,02***	
Statut ou situation d'emploi de départ						
Titulaires	Réf.					
Militaires et militaires volontaires	0,69***					
Non-titulaires	2,90***					
Autres catégories et statuts	1,62***					
Bénéficiaires de contrats aidés	3,58***					
Nombre d'observations	5 502 046	3 751 814	944 921	147 924	356 635	300 752

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : salariés des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide), tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

n.s. : le coefficient estimé est non significatif.

*** : significatif au seuil de 1 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; * : significatif au seuil de 10 %.

(1) Coefficients des variables explicatives dans la régression logistique. Un coefficient de signe positif (respectivement négatif), indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît (respectivement réduit) par rapport à la modalité de référence, la probabilité, pour un agent de connaître un changement de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011, toutes choses égales par ailleurs.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être une femme accroît la probabilité de changer de statut ou de situation d'emploi entre 2010 et 2011.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Encadré 2 : les changements liés aux statuts et aux situations d'emploi – Définitions et méthodes

Changement de statut ou de situation d'emploi : le taux de changement de statut (ou de situation d'emploi) est calculé comme le rapport entre les agents présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011 et ayant changé de statut ou de situation d'emploi entre ces deux années sur le total des agents présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011. Le calcul du taux de changement de statut ou de situation d'emploi est basé sur la nomenclature de référence harmonisée suivante : titulaires, militaires et militaires volontaires, non-titulaires, autres catégories et statuts, bénéficiaires de contrats aidés.

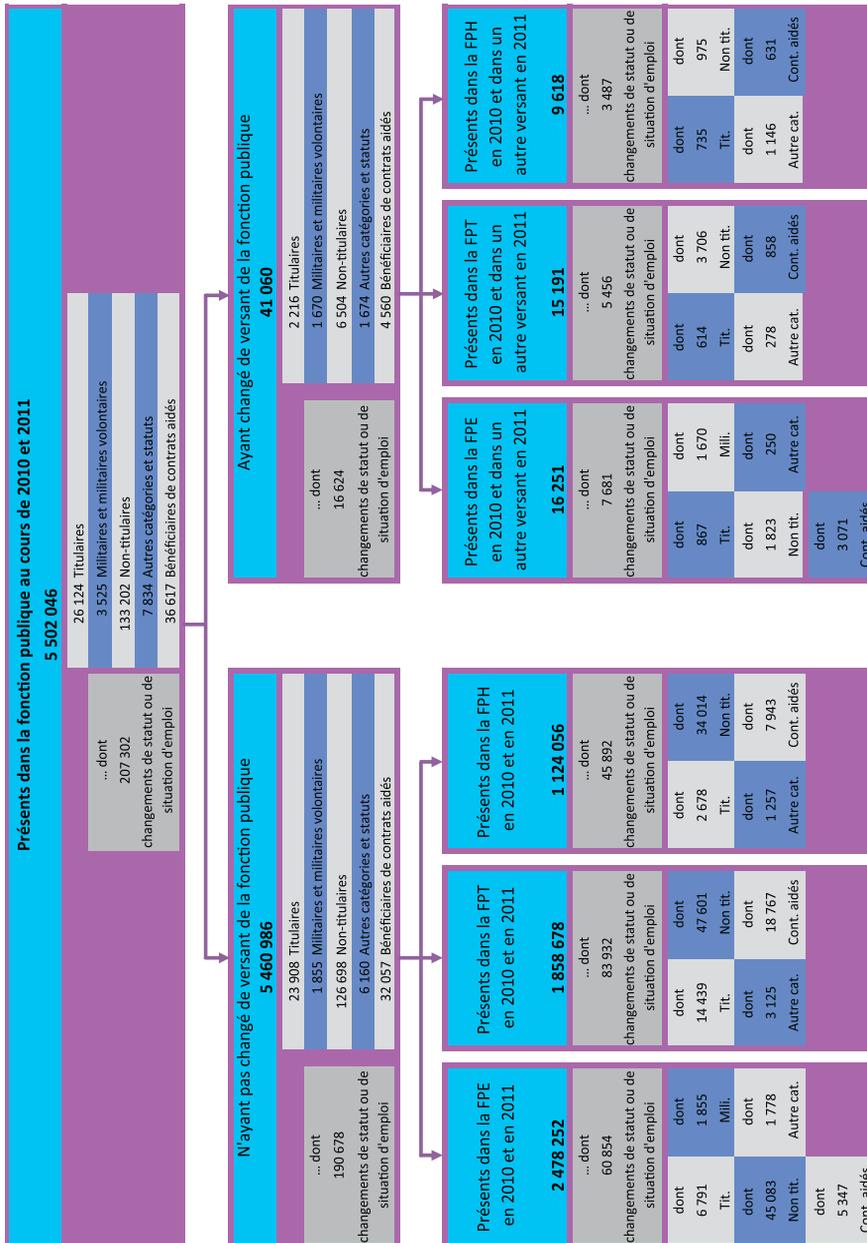
Source et champs :

Les données sont établies à partir du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee en collaboration avec la DGAFP, la DGCL et la Drees, depuis l'exercice 2009. Cette source rend désormais possible un suivi homogène et sans double compte de l'emploi et des salaires dans les trois versants de la fonction publique (fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière). Cette source offre également la possibilité d'estimer le nombre d'agents qui changent de statut ou de situation d'emploi au sein du même versant de la fonction publique ou lors d'un départ vers un autre versant.

L'analyse des changements de statut ou de situation d'emploi à partir de SIASP-Insee est basée sur les agents de la fonction publique présents dans **un emploi principal annuel au cours des années 2010 et 2011 avec un identifiant valide**. Ils ne sont pas forcément présents toute l'année, ni a fortiori au 31 décembre. Le champ utilisé dans cette partie pour l'évaluation des changements de statut est donc différent du champ de la première partie de l'étude (présents au 31 décembre 2011) ainsi que du champ de la troisième partie (présents les deux années consécutives (24 mois) chez le même employeur et ayant la même quotité de travail les deux années).

Sachant qu'un salarié pourrait occuper un ou plusieurs postes de travail, le poste principal annuel du salarié est le poste qui a le plus fort salaire net parmi les postes non annexes triés par salaire net décroissant.

Schéma illustratif des changements de statut ou de situation d'emploi en fonction des versants de départ et de destination



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : salariés des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide), tous statuts et situations d'emploi, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

Cette ventilation par statut ou situation d'emploi permet un suivi des salaires sur des populations plus homogènes d'agents

Jusqu'à présent, la ventilation par statut des agents de la fonction publique (du moins dans la fonction publique de l'État et la territoriale) pour le suivi des salaires se limitait⁴ à considérer deux populations : les titulaires d'une part et, d'autre part, l'ensemble des autres agents, regroupés alors sous la dénomination de « non-titulaires », prêtant à confusion.

Bien que regroupant des salariés ayant pour caractéristique commune de ne pas être titulaires de la fonction publique, ce regroupement avait toutefois vocation à être désagrégé afin de distinguer des populations de salariés plus homogènes en matière de statuts et de caractéristiques salariales. Ainsi, les avancées accomplies en matière d'identification des salariés par statut permettent d'ores et déjà d'aborder sous un angle plus pertinent l'étude des salaires des agents qui ne sont pas titulaires, avec pour perspective d'assurer ensuite un suivi des rémunérations de ces différentes populations de manière plus détaillée dès lors que les travaux d'expertise en cours liés à la source SIASP-Insee auront totalement abouti.

Sur le champ retenu pour l'analyse des salaires⁵, il est désormais possible de distinguer de façon spécifique et harmonisée les non-titulaires dans chacun des versants de la fonction publique. Le salaire mensuel net moyen de ces agents est ainsi inférieur à celui des titulaires dans chacun des versants (voir figure D 1-14), en lien notamment avec le fait qu'ils relèvent plus souvent de la catégorie C (voir supra) et qu'ils sont en moyenne plus jeunes.

Les agents regroupés dans les « autres catégories et statuts » relèvent de contrats particuliers qui correspondent à des situations spécifiques à chaque versant. Dans la fonction publique de l'État, il s'agit majoritairement des enseignants et des documentalistes des établissements d'enseignement privé sous contrat et des ouvriers d'État dans une moindre mesure. Dans les collectivités locales, cette catégorie regroupe actuellement les apprentis et les PACTE puisque les assistants maternels et familiaux sont à ce stade exclus du champ retenu pour le suivi des salaires. Enfin, sur le champ partiel du secteur hospitalier public (SHP), cette catégorie correspond quasi-exclusivement aux médecins, lesquels faisaient d'ores et déjà l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de l'analyse des salaires. Hormis les médecins qui perçoivent un salaire net mensuel moyen supérieur à celui des titulaires, les agents relevant des « autres catégories et statuts » perçoivent dans les autres versants de la fonction publique un salaire mensuel net moyen voisin de celui des titulaires.

Enfin, il est désormais possible de distinguer clairement les bénéficiaires de contrats aidés dans la FPE et la FPT, cette distinction étant d'ores et déjà effectuée dans les établissements publics hospitaliers. Il s'avère que ces salariés perçoivent des salaires moyens plus faibles que les autres agents, avec des niveaux équivalents dans la FPE et la FPT.

4 Il faut rappeler également que l'analyse actuelle des salaires ne couvre pas encore la population des militaires dans la FPE, ni celle des assistants maternels et familiaux dans la FPT, ni celle des agents des établissements sociaux et médico-sociaux dans la FPH.

5 Pour la FPE : agents civils des ministères et des établissements publics, hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés ; pour la FPT : salariés des collectivités locales, hors assistants maternels et familiaux, y compris bénéficiaires de contrats aidés ; pour le SHP : Salariés ayant exercé dans un établissement public ayant une activité économique principale hospitalière (APET 8610Z ou catégorie juridique 7364), hors stagiaires, élèves et bénéficiaires de contrats aidés.

Figure D 1-14 : Salaires nets mensuels moyens (*) par statut ou situation d'emploi dans les trois fonctions publiques en 2011

	FPE (Ministères et établissements publics)		FPT		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Structure des effectifs utilisés pour le calcul des salaires (en %)	Salaires mensuel net moyen	Structure des effectifs utilisés pour le calcul des salaires (en %)	Salaires mensuel net moyen	Structure des effectifs utilisés pour le calcul des salaires (en %)	Salaires mensuel net moyen
Titulaires	74,4	2 586	79,9	1 886	77,0	2 050
Agents non-titulaires	14,6	1 989	17,3	1 622	15,0	1 536
Autres catégories et statuts	8,5	2 238	0,4	1 818	8,0	5 011
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	97,5	2 466	97,7	1 839	100,0	2 208
Bénéficiaires de contrats aidés	2,5	1 150	2,3	1 159		
Ensemble y compris bénéficiaires de contrats aidés	100,0	2 434	100,0	1 823		

Sources : DADS, SIASP, Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL-Desl et DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ pour la fonction publique de l'État : France entière. Hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Champ pour la fonction publique territoriale : France entière. Hors assistants maternels et familiaux, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Champ pour le secteur hospitalier public : France entière. Hors bénéficiaires de contrats aidés, internes, externes, résidents.

(*) Exprimés en équivalent temps plein annualisé.

Cette avancée en matière de distinction des statuts ou des situations d'emploi des salariés de la fonction publique conduit à une meilleure compréhension des écarts de salaires en termes de niveaux mais également en termes de dynamique d'évolution, en particulier dans la fonction publique de l'État dont il sera question à ce stade, avant extension de ce type de travaux aux deux autres versants.

Les dynamiques salariales sont clairement différentes selon les statuts ou situations d'emploi dans la FPE

L'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) est un indicateur qui ne reflète pas seulement les évolutions de rémunération : il est également affecté par les changements intervenant sur la période dans la structure des qualifications, et par l'effet des entrées-sorties (recrutements et départs). L'analyse des évolutions de salaires selon ces statuts ou situations d'emploi gagne ainsi en pertinence.

Dans la FPE, les agents titulaires ainsi que ceux relevant des « autres catégories et statuts » ont des profils d'évolution salariale assez proches (voir figure D 1-15), l'évolution du salaire net moyen de ces derniers étant toutefois un peu plus faible entre 2010 et 2011, en lien avec une baisse plus marquée de leurs effectifs. Mais les changements liés à la structure de qualification (corps, grades et échelons) contribuent de façon comparable - et relativement modérée - à l'évolution du salaire net moyen pour ces deux catégories d'agents (0,6 point sur 1,9 % d'évolution du SMPT en euros courants pour les titulaires ; 0,4 point sur 1,2 % pour les agents relevant des autres catégories et statuts).

En outre, ces deux populations sont présentes en emploi dans des conditions stables au cours du temps : que ce soit parmi les titulaires ou parmi les agents relevant des autres catégories et statuts, on observe près de sept agents sur dix présents les deux années complètes consécutives chez le même employeur avec la même quotité de travail. Les évolutions de salaires de ces salariés « présents-présents » sur la période 2010-2011 sont en outre identiques (+ 3,0 % en euros courants).

1 La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique

En ce qui concerne les agents non titulaires de la FPE, leur salaire net moyen évolue de façon très dynamique en 2011 (+ 6,9 % en euros courants) : le renouvellement est important chez cette population d'une année sur l'autre et la structure de qualification y est déformée en faveur des plus qualifiés. En effet, à structure de qualification constante, l'évolution du salaire net moyen de cette catégorie évolue au même rythme que chez les titulaires. Seul un agent non titulaire sur trois a travaillé 24 mois consécutifs en 2010 et en 2011 chez le même employeur avec la même quotité : ces non-titulaires ont alors bénéficié d'évolutions salariales moyennes relativement dynamiques (+ 3,9 % en euros courants).

Quant aux bénéficiaires de contrats aidés, dont les effectifs ont sensiblement augmenté entre 2010 et 2011 dans la FPE (+ 34,9 %), leur salaire net moyen diminue de 4,1 % en euros courants sur la période. Le renouvellement est extrêmement important au sein de cette catégorie de salariés, puisque seul un bénéficiaire de contrat aidé sur vingt est présent les deux années complètes consécutives, chez le même employeur, avec la même quotité de travail. Dans ce cas qui s'avère peu fréquent, l'évolution de la rémunération est positive mais plutôt faible (+1,3 % en euros courants).

Figure D 1.1-15 : Salaires nets mensuels moyens [*] par statut ou situation d'emploi dans la FPE en 2011

	Effectifs utilisés pour le calcul des salaires (*)			Salaires nets de prélèvements (en euros courants)		Évolution 2010/2011 (en %)			RMPP nette 2010/2011 ⁽¹⁾	
	(en %)	2011 (en milliers)	Évolution 2010/2011 (en %)	2010	2011	Salaires moyens	À structure constante	Effet de structure	Proportion des agents de 2010 présents en 2011 (en %)	Évolution de la rémunération en euros courants (en %)
Ensemble	100,0	2 043,1	-0,3	28 623	29 207	2,0	1,2	0,8	62,9	3,0
Titulaires	74,4	1 520,8	-0,7	30 466	31 036	1,9	1,3	0,6	69,7	3,0
Non-titulaires	14,6	299,0	-1,8	22 321	23 864	6,9	1,3	5,6	32,4	3,9
Autres catégories et statuts	8,5	172,8	-2,1	26 534	26 862	1,2	0,8	0,4	68,7	3,0
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	97,5	1 992,6	-1,0	28 888	29 598	2,5	1,2	1,2	63,9	3,0
Bénéficiaires de contrats aidés	2,5	50,5	34,9	14 389	13 794	-4,1	3,7	-7,8	5,2	1,3

Source : SIASP, Insee ; Traitement DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : France entière, tous statuts et situations d'emploi (hors militaires), y compris bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Rémunération moyenne nette des personnes présentes les deux années consécutives (24 mois) chez le même employeur et ayant la même quotité de travail les deux années.

(*) Exprimés en équivalent temps plein annualisé.

L'analyse des caractéristiques statutaires des agents s'appuie donc désormais sur une nomenclature de référence, harmonisée sur les trois versants de la fonction publique. Cette dernière permet d'ores et déjà d'enrichir et d'affiner les analyses statistiques, en termes de caractéristiques démographiques, d'affectation et de localisation, de mobilité et notamment de devenir professionnel et enfin de suivi des salaires. Ces travaux ont vocation à être poursuivis au-delà de cette première étape pour mieux rendre compte de la diversité des statuts et des situations d'emploi des salariés de la fonction publique et comparer leurs situations y compris dans le temps.

En particulier, dans le cadre des engagements pris dans le volet statistique du protocole d'accord de mars 2011 portant sur la « Sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique », de nouvelles pistes d'amélioration sont attendues : une appréhension spécifique des populations de non-titulaires, aussi bien en effectifs physiques qu'en volume de travail annualisé ; une comparaison systématique des conditions d'emploi, de rémunération et de travail entre titulaires et non-titulaires ; une meilleure connaissance des caractéristiques spécifiques aux non-titulaires (type de contrat, durée, récurrence, motifs de recrutement et de départ...).

Bibliographie

- DOROTHEE, O, LE FALHER, P et TREPPOZ, M (2013) « Les principales caractéristiques des agents de la fonction publique au 31 décembre 2011 » Vue 1.2 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2013*, DGAFP, La Documentation française.
- ERNST, E et DOROTHEE, O (2013) « L'emploi dans la fonction publique en 2011 : baisse dans la fonction publique de l'État, hausse globale dans le versant hospitalier ». Insee Première n°1460, juillet.
- POULIQUEN, E, BESSON, L et LOQUET, J (2013) « Les rémunérations dans les trois versants de la fonction publique en 2011 », Vue 3.1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2013*, DGAFP, La Documentation française.
- LAPINTE, A (2011), « La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'État en 2003 » Dossier 1.1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- Dossier « Les 30 ans du statut général de la fonction publique » (2013), Les Cahiers de la fonction publique n° 329, janvier-février 2013.

